



Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 27 janvier 2007, Marignane

Diffusion : Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon secrétariat CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

Pour info : Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.
Membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Gérard MARICELLE
Pyrénées Méditerranée :	Gilbert CHAMBON
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	Bruno ANGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	René CAVALLO
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

Sont également présents :

BERGMANN Eric, représentant de la CMPN. BRETON Patricia, IN. DUBOC Claude, IN et responsable des sujets MF2. FAUVEL Yvon, IN et suppléant de la CTN. GROUSSET André, médecin fédéral national ; JEAN Ruddy, IN. LAMBERT Gérard, IN; LEHMANN Daniel, IN, MONESTIEZ Pascal, IN et délégué plongée enfants. RANCON Denis, IN et chargé du secrétariat de la CTN. SENDRA Xavier, DTN.

Sont excusés :

Christian FERCHAUD, responsable des contenus de formation MF2.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la commission technique nationale.

1) Approbation du PV de la réunion de CTN du 23 septembre 2006.

Le procès verbal de la réunion du 23 septembre 2006 à Marignane est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

Jean-Louis Blanchard présente le calendrier 2007 de la CTN. Par rapport à la publication dans Subaqua, une action est précisée : le MF2 dans l'île de la Réunion du 29 octobre au 13 novembre 2007.

(pièce jointe 1).

De même le budget prévisionnel 2007 est présenté et commenté.

Une précision est apportée : Le pack découverte est acquis dès qu'il est rempli, et non pas quand la fédération renvoie la carte.

(pièce jointe 2).

2) Rapport des jurys MF2 en 2006 (JCC).

Jean Claude Cayol commente le rapport de jurys MF2 pour l'année 2006. D'ores et déjà celui-ci est téléchargeable sur le site de la FFESSM. Par rapport à l'année précédente, un net recul des notes est constaté. C'est en pédagogie théorique, notamment, que le phénomène est le plus marquant. En effet, la moyenne générale sur cette épreuve est inférieure à 10/20.

Résumé : pièce jointe 3.

3) Cohérence des textes pour les épreuves similaires dans le capacitaire et le MF 2 (YF).

Une relecture de fond est faite, à la fois pour les épreuves de ces examens, et aussi au niveau de contenus de formation. Il s'agit de remettre en cohérence des textes qui ont subi ces dernières années des modifications. Ainsi, des épreuves similaires, (mannequin, nages, etc...) ont des approches différentes suivant le niveau. Des modifications sont décidées et seront portées dès la prochaine mise à jour du manuel du moniteur.

Ces modifications sont proposées au vote des représentants des CTR, et acceptées à l'unanimité des présents et représentés.

(pièces jointes 4 et 5).

4) Propositions de grilles d'évaluation épreuves apnée et RSE au MF2 (CF).

En l'absence de Christian Ferchaud, coordonnateur de ce dossier, ce point est reporté à la prochaine réunion de CTN.

5) Infos du Collège des IN: travaux en cours ; nominations ; etc...(DH).

Daniel Huron nous fait le point sur l'avancement des travaux du collège. De nombreux travaux sont en cours, qui seront détaillés sur le compte rendu d'activité annuel du collège.

Proposition de 4 nouveaux instructeurs stagiaires :

Jean Pierre VIGNOCCHI

Philippe KLEIN

Laurence BACHMANN

François PAULHAC

Louis BURLE, IN N° 75, est quant à lui réintégré au collège.

6) Projet BD.

Pascal Monestiez présente le projet, qui arrive à son terme. Le public visé est situé entre 8 et 12 ans. Un diaporama des planches est projeté.

Si le concept est piloté par la CTN, via le groupe plongée jeunes, ce projet n'est financièrement pas à la charge de la fédération.

Quel statut doit avoir cette BD ?

Les auteurs sont prêt à modifier ce premier jet, pour peu que la fédération « labellise » cet ouvrage. Des recommandations vont être proposées par le groupe plongée jeunes.

7) RIPE 2007 : informations et calendrier 2007.

Jean Louis Blanchard communique les dates prévisionnelles pour les RIPE 2007. Cette manifestation se déroulera du 28 au 31 octobre 2007.

Pascal Monestiez fait un point sur cette organisation. L'unité de lieu par rapport à 2006 permettra aux organisateurs de parfaire les points faibles relevés. L'accueil des jeunes concernera les 10-16 ans. La transversalité inaugurée entre les commissions fédérales sera renforcée. Entre 110 et 120 jeunes sont attendus. Le salon de la plongée a donné le coup d'envoi de la communication sur les RIPE.

8) Saisie en ligne des examens régionaux par présidents CTR : état des lieux .

Pascal Yann (BPL) nous commente les problèmes rencontrés (BPL étant région pilote).

Sur le niveau 4 : Difficulté de saisie des candidats de façon unitaire. L'importation du fichier excel paraît mieux fonctionner, la procédure reste à simplifier.

Les notes éliminatoires ne sont pas prises en compte.

Sur l'initiateur : Le numéro de diplôme n'est pas délivré.

Sur le MF1 : Les notes comportant des chiffres après la virgule ne sont pas prises en compte.

Ces informations seront remontées en CDN, afin que le maître d'œuvre puisse apporter les modifications nécessaires.

9) Projet contenus de formation recycleurs fermés.

En l'absence d'Eric Bahuet, Jean Louis Blanchard présente l'avancée des travaux.

Résumé des épisodes précédents :

- 30 janvier 2006 : lancement officiel du groupe de travail
- février à juin : réunion du groupe, échanges avec le constructeur, rédaction d'un projet de cursus FFESSM
- juin 2006 : le constructeur élabore des standards difficiles à transposer tels quels dans notre contexte
- 23/09/2006 : point sur l'avancement du projet en CTN. Accord de la CTN sur l'architecture générale.
- 14/01/2007 : une convention FFESSM/APD a été signée et présentée à l'assistance.

(pièce jointe 6).

Reste à faire :

- finaliser le carnet de plongées recycleur et les attestations de suivi de stage pour les candidats moniteurs
- mise en place d'un stage recycleur FFESSM (à pérenniser ?) pour certifier nos premiers cadres et formateurs de cadres
- communiquer sur la parution des cursus et le mode opératoire vis-à-vis des «brebis égarées»

Premières certifications CCR :

Les premières certifications fédérales de plongeurs ou de moniteurs « recycleur fermé » seront délivrées :

- Aux moniteurs et moniteurs formateurs participant à l'action de formation organisée par la CTN du XXX 2007 au XXY 2007 (durée = 1 semaine ; lieu = Niolon ; dates à fixer ultérieurement par le groupe de travail).

Restent les licenciés qui sont d'ores et déjà titulaires d'autres qualifications CCR, et par ailleurs au moins niveau 3 (pour accéder à la qualification de plongeur CCR) ou au moins MF1 ou BEES1 (pour accéder à la qualification de moniteur CCR).

Pour ces licenciés, leur certification sera prise en compte si et seulement si cette certification est **antérieure au XXY 2007. C'est au demandeur de démontrer et de justifier les dates.**

Les dossiers seront traités au niveau des CTR, lesquelles centraliseront les demandes, les valideront et les transmettront au Siège National.

Tous les dossiers devront être **déposés auprès des CTR avant le 31 décembre 2007, et seront constitués de :**

- Nom Prénom, adresse du demandeur
- numéro de licence 2006/2007

- Chèque bancaire de 12 euros, à l'ordre de la FFESSM, correspondant au coût de la carte double face FFESSM/CMAS
- Justification du brevet de plongeur niveau 3, ou bien du brevet de MF1 ou bien du BEES1 plongée subaquatique, ou bien du MF2 ou bien du BEES2 selon les cas.

Cette proposition est adoptée, et est applicable à compter du XXY 2007, sous réserve de validation par le comité directeur national le 4 février 2007.

10) Secourisme : le point.

Le secourisme « d'état » n'est nullement obligatoire à la fédération.

Cependant, pour des raisons de crédibilité, la FFESSM a choisi en son temps d'imposer AFPS+ AFCPSAM aux formateurs RIFAP.

La FFESSM encourage les CODEP à passer des agréments départementaux, permettant alors de proposer les formations « sécurité civile » en interne. Ces agréments sont soumis à l'actualisation des formateurs de l'équipe pédagogique départementale, mais des informations contradictoires gênent la lisibilité actuelle.

Le problème actuel réside dans la refonte des contenus de formation « sécurité civile », notamment la disparition de l'AFCPSAM. La formation le remplaçant (PSE1) est plus lourde et ne semble pas pertinente pour notre activité.

Le RIFAP sera à mettre à jour, les techniques de réanimation ayant évolué.

Le peu de retours des CODEP suite à la demande du Ministère de l'Intérieur, relayée par Jean-Louis Blanchard (afin de cibler notre activité par rapport au ministère) place la fédération en position de faiblesse sur ce dossier.

Pour information, **estimation du nombre global de certifications réalisées en 2005 par la FFESSM :**

formations AFPS = **800** diplômés

formations AFCPSAM = **262** diplômés

11) Questions posées par la CMPN lors de la réunion du 23 septembre 06.

Certificats médicaux :

Il y a obligation de présenter le certificat médical original en cas de présentation d'un examen technique fédéral. Qu'en est-il pour la plongée exploration ? A l'unanimité, il est décidé de ne pas imposer la présentation du certificat médical original pour la plongée exploration, la justification demeurant obligatoire.

Le plongeur d'or doit-il présenter un certificat médical type « examen », en début de formation ?

Même question pour l'enfant de 12 ans entrant en formation de niveau 1 ?

Le début de formation n'est pas reconnu officiellement comme un passage d'examen. Il n'est pas jugé utile de rendre obligatoire ce type de certificat. Le certificat médical de généraliste, spécifique pour les jeunes plongeurs, convient tout à fait.

Cette question soulève une problématique plus générale et fera l'objet d'une question au comité directeur national.

Information préalable au baptême :

Dans les faits, une information préalable est systématiquement donnée avant tout acte de baptême de plongée. Cette information, traditionnellement, est donnée verbalement.

12) Rénovation de la filière professionnelle plongée de loisirs ; évolution ou abrogation de l'arrêté du 22 juin 1998 : infos et débat d'orientation générale.

En ce qui concerne l'évolution des postes moniteurs, le Collège des IN a d'ores et déjà fourni un travail très étoffé concernant les pistes à développer. Cela pour « coller » à la rénovation de la filière professionnelle des moniteurs d'Etat.

Jean-Louis Blanchard propose aux régions un document de travail, issu du pv de séminaire du Collège. Cela pour alimenter la réflexion des CTR sur ce thème.

(Pièce jointe 7).

La CTN reviendra en temps utiles sur ce thème, d'autant que les travaux visant à rénover la filière professionnelle, côté ministère, risquent de durer plus longtemps que prévu. La date butoir prévue pour août 2007 sera vraisemblablement dépassée.

Pendant ce temps, l'abrogation de l'arrêté du 22 juin 1998 se profile dans la foulée, et se pose alors parallèlement le problème du devenir des niveaux de plongeurs.

Il faut dire que ce thème s'est cristallisé récemment, alors que nous avions jusque là la garantie d'aborder ce thème en décalé avec l'avancée de la rénovation filière ; les désaccords nombreux ont fleuri en SPCCP et hors SPCCP.

Il était stratégique et urgent que la Ffessm « reprenne la main ». C'est ce qui a été fait en réunion de la SPCCP le 25 janvier 2007.

Jean Louis Blanchard présente les pistes possibles pouvant devenir une proposition fédérale à propos de l'abrogation de l'arrêté. Un cadre général est décliné, il est proposé au ministère pour tracer les grandes lignes du futur arrêté. Bien entendu il ne s'agit que d'un canevas, l'essentiel du travail reste à faire, en construction, architecture et habillage. Pour la Ffessm, ce travail relève de la CTN, du Collège, et des représentants fédéraux en SPCCP.

Cette démarche est soumise à l'approbation de la CTN, et adoptée à l'unanimité.

(pièces jointes 8 et 9).

13) Questions diverses.

- ***Un moniteur associé FFESSM + qualif nitrox devient-il moniteur nitrox Ffessm ? idem pour trimix ? idem pour recycleurs ?***

Oui à l'unanimité des présents et représentés.

- ***Concernant le tableau des passerelles, équivalences ou autres (par exemple : Sécurité Civile vers Ffessm), les titres sont-ils considérés recevables sans limitation de temps, ou bien doit-on observer une limite ?***

A l'unanimité des présents et représentés, il est décidé de ne recevoir que des certificats d'activité du corps d'origine de moins de 3 ans.

- ***Politique anti-dopage au sein de la Ffessm : est-il pertinent d'envisager des contrôles anti-dopage dans les examens de la technique ? pourrait-on ajouter dans le programme du niveau 4, du MF1 et du MF2, une information et des connaissances quant au thème du dopage ?***

L'enseignement de la plongée en scaphandre est une activité de loisir. Il est difficile de relier des affaires de dopage, concernant jusqu'à présent le sport de compétition de haut niveau, et le passage d'examen techniques. Le docteur André Grousset, médecin fédéral national, interpelle les techniciens sur un risque potentiel de dérives.

René Cavallo rappelle que la législation anti-dopage concerne uniquement le sport de haut niveau et les athlètes inscrits sur les compétitions.

La CTN recommande au CDN de ne pas mettre en place de contrôle anti-dopage dans le cadre des activités de la commission technique.

La CTN recommande d'inclure dans le manuel du moniteur une information sur les dangers du dopage.

Ces deux propositions sont mises au vote, et adoptées à l'unanimité des présents et représentés.

- ***Quelle degré d'acceptation ou de refus a-t-on vis-à-vis des certificats médicaux, compte tenu de toutes les variantes et de tous les libellés rencontrés (quest : Raba) ?***

Il existe en ce moment deux modèles de certificats médicaux fournis par la commission médicale nationale. Ces deux types de certificats médicaux sont obligatoires.

- ***MF2 : Précision relative à l'organisation de l'épreuve de pédagogie pratique au MF2***

Le collège des IN considère que les jurys responsables d'ateliers sont libres de décider la forme de l'évaluation (entretien sur 2 ou 3 niveaux). Charge à eux d'informer les candidats, suffisamment en amont, et de leur fournir l'information nécessaire.

- ***Qui valide les plongées en explo (question BPL) ?***

Le candidat initiateur doit faire état de 12 plongées d'exploration en autonomie pour s'inscrire à l'examen. Dans la mesure où il arrive que ces plongées soient encadrées par un directeur de plongée, éventuellement N5, ce directeur de plongée peut-il valider en signant cette plongée ?

Ce point déclenche une discussion contradictoire, et sera à nouveau proposé lors de la réunion prochaine.

- ***L'épreuve de capelé(niveau 4, MF2) n'est pas une épreuve à effectuer en groupe.***

Adopté à l'unanimité.

La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 2 juin 2007, à Vitrolles.

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.



Procès Verbal de l'AG de la Commission Technique Nationale Samedi 31 mars 2007, Lorient.

Représentation des régions

Atlantique Sud :	Joël TALON
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jacques NADAL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Non représenté, excusé
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Jean Pierre LEROUX
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Denis RANCON
Polynésie :	Henri POULIQUEN
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Gérard LAMBERT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

Instructeurs nationaux présents :

BISCARAT Dominique ; BRONER Jean Marc ; CAVALLO René, délégué au budget de la CTN ; CESARANO Serge ; CIREFICE Christian ; DESOGERE Alain ; DINDINAUD Jean Louis ; ESCALES Jean ; FAUVEL Yvon, délégué du président de la CTN ; FERCHAUD Christian; Camille GELEBART ; GRAND Philippe ; HEBERT Eric ; JONAC Jean Claude ; KERSALE Jean Yves ; LEBRIS Henri ; MARTEAU Jean Paul ; MONESTIEZ Pascal ; MONTAGNON Jean Pierre ; NORMAND Yves ; OYENHART Jean Michel ; POTHIER Richard ; REDUREAU Jean Yves ; VRIJENS Jo ; ZONBERG Guy.

Egalement présents :

BLANC Roland, président de la fédération.
 GRANDJEAN Bruno ; président de la CMPN
 BERGMANN Eric, représentant de la CMPN à la CTN

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la commission technique nationale.

1) Approbation du P.V. de la réunion CTN du 27 janvier 2007.

Le procès verbal de la réunion de CTN du 27 janvier 2007 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

2) Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale : bilan de l'année 2006.

Jean Louis Blanchard commente le rapport d'activités de la commission technique nationale. Deux volets sont successivement abordés :

Un bilan quantitatif, reflétant le nombre de qualifications et de niveaux de plongeurs et de moniteurs délivré en 2006. Ce bilan est somme toute très satisfaisant, et souligne la bonne santé de produits récemment remaniés, tels l'initiateur club et le monitorat fédéral premier degré.

Il révèle encore le succès des qualifications récentes, particulièrement au sujet de la plongée aux mélanges.

Enfin, une analyse plus fine, mettant en rapport l'évolution des certifications et du nombre de licences tend à démontrer un renforcement du poste « niveau 1 ». Ce niveau d'entrée, après une perte sensible mais constante depuis 2001 résiste bien en 2006, mais demeure fragile et doit être l'objet de nos efforts.

Un bilan qualitatif, rendant compte du travail fourni par les référents et groupes de travail. A cette occasion, les coordonnateurs des différents groupes détaillent pour l'assemblée les travaux effectués en 2006.

3) Prospective 2006.

Une troisième partie traite de la prospective pour la saison à venir. Le calendrier des stages et examens nationaux est présenté.

5) Cérémonie de clôture de l'assemblée générale annuelle de la commission.

Sur la proposition du ministre des sports, le président de la CTN se voit remettre les palmes académiques.

C'est à René CAVALLO qu'échoit l'honneur d'officier.

Chevalier des palmes académiques et délégué par le ministère, René nous retrace le parcours de Jean Louis BLANCHARD.

Cet historique nous permet de saisir l'amitié qui lie ces deux personnages depuis de longues années, avec en toile de fond l'action fédérale et la volonté de partage de notre formidable activité.

Passion et partage, ces valeurs semblent avoir soudé René et Jean Louis, pour le plus grand bonheur de la FFESSM.

L'ordre du jour étant épuisé, cette assemblée générale de la commission technique nationale fédérale est clôturée à 12 H 30.

Un grand merci doit être rendu aussi aux quelques 140 personnes présentes lors de cette réunion. Cette participation massive prouve, à travers l'intérêt de l'assistance, la bonne santé de l'enseignement technique fédéral.

Denis Rançon
Chargé du Secrétariat de la CTN



PV de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 22 septembre 2007, de 9h30 à 18h30

Diffusion : Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon
secrétariat CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

Pour info : Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National,
Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Atlantique sud	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de Loire	Pascal YAN
Côte d'Azur	Philippe BERNARDI
Corse	Jo VRIJENS
Centre	Bernard NOWAK
Est	Michel GAUCHET
Guadeloupe	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France	Patrick LAMERAT
Martinique	Jean Louis BLANCHARD
Pyrénées Méditerranée	Jean Pierre MONTSENY
Nord Pas de Calais	Bruno ENGELS
Normandie	Thierry NOEL
Nouvelle Calédonie	Claude MARTIN
Provence	Daniel HURON
Réunion	Jean Louis BLANCHARD
Rhône Alpes Bourgogne Auvergne	Jean Luc BESQUEUT
Polynésie	René CAVALLO

Sont également présents : Eric BERGMANN , représentant de la CMPN; Claude DUBOC, IN
Yvon FAUVEL, IN suppléant de la CTN ; Christian FERCHAUD, IN ; Francis IMBERT , IN ;
Jean Pierre MONTAGNON ; IN Richard POTHIER, IN ; Sylvie LEURETTE, secrétaire de la
CTR Centre ; Bob SEVERIN , IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la CTN.

1) **Approbation du PV de la réunion de la CTN du 02 juin 2007 à Vitrolle.**

Le procès verbal de la réunion de CTN du 02 juin 2007 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2) **Informations :**

Séminaire des instructeurs nationaux : réunion administrative du collège national du 8 au 11 novembre 2007. (Daniel HURON)

Le séminaire et la réunion administrative sont regroupés afin de réduire les coûts de fonctionnement du collège.

La fin de réservations pour l'hébergement est fixée à fin septembre.

Le nombre d'IN inscrits devrait atteindre la cinquantaine.

Séminaire premiers secours des 17 et 18 novembre 2007 : Précisions.

Ce séminaire est budgété par la CTN sur la saison 2007. Sont pris en charge les repas et l'hébergement des représentants régionaux.

Dates et lieux : samedi 17 novembre 2007 et dimanche 18 novembre 2007, Hôtel Mercure Paris-Montparnasse, 20, Rue de la Gaité, 75014 Paris

Le programme prévisionnel est le suivant :

Vendredi 16 novembre 2007	Samedi 17 novembre 2007	Dimanche 18 novembre 2007
20h30 Repas avec les premiers participants arrivés en soirée	9h00 - 12h30 : - Ouverture du séminaire/tour de table - Présentation ordre du jour - Travail sur le module « formateur oxygénothérapie » 12h30 – 14h00 Repas 14h00 – 19h00 : Synthèse des propositions destinée à la CTN sur le « module formateur oxygénothérapie » Toilettage RIFAP Synthèse des propositions destinées à la CTN sur la compétence « RIFAP » 20h00 Repas / Soirée libre.	9h00 – 13h00 - Projet diplôme secouriste plongeur sécurité civil - Présentation du contexte Utilisation du DAE 13h00 Repas Fin du séminaire après le repas

Filière moniteurs associés : Premiers retours d'expérience.

Une dizaine de demandes ont été enregistrées et ont conduit à l'émission de cartes de moniteurs associés. Toutefois, des problèmes concernant les profils des postulants et l'origine de leurs cartes CMAS sont récurrents, ce qui conduit la commission d'intégration à manquer de repères quant à sa prise de décision. Le fonctionnement est à améliorer au niveau administratif, et celui-ci sera à nouveau abordé devant le prochain CDN. Dans l'attente de modification de la procédure (le CDN se réunit le 26 octobre 2007), il est conseillé aux régions de « geler » les dossiers.

Parmi les modifications à apporter il y a celles qui apparaissent en questions diverses dans le présent pv.

Enfin, Jean-louis Blanchard demande à Pascal Yan, président de la CTR BPL, s'il est possible de communiquer à toutes les régions l'organigramme créé par la CTR BPL, car il le considère comme clair et efficace.

Cet organigramme, corrigé, est en pièce jointe.

Pièce jointe n°1

Saisie en ligne des diplômes et certifications :

Des difficultés persistent quand au fonctionnement de la saisie en ligne. Ce point sera à nouveau évoqué lors de la prochaine réunion de CDN.

Contrôle anti-dopage pendant l'examen MF2, le jeudi 20 septembre 2007, à Niolon :

Un contrôle anti-dopage a été effectué lors du dernier examen de MF2 à Niolon. Jean-Louis Blanchard explique de façon factuelle les étapes de cet événement.

Il rappelle que lors de la réunion de CTN du samedi 27 janvier 2007 à Vitrolles, il a été décidé de recommander au CDN de ne pas mettre en place de contrôle anti-dopage sur les examens de plongée loisir. Lors de la réunion de CDN qui a suivi en février, cette recommandation a été adoptée à l'unanimité.

Cependant, un contrôle inopiné a été effectué sur cinq candidats au MF2.

Les candidats ont très mal vécu ce contrôle.

L'effet médiatique de tels contrôles sur une activité de loisir ne risque-t-il pas de ternir l'image de notre activité ?

Le docteur Eric BERGMAN souhaite apporter des précisions :

La position de la commission médicale est conforme aux statuts de la fédération. Ceux-ci stipulent que les actions de lutte anti-dopage sont du domaine spécifique du médecin fédéral national. A noter que la partie du règlement médical relevant du médecin fédéral national n'a toujours pas été validée par le CDN.

Suite à la présentation qui précède, Yvon FAUVEL déclare,

- "Sur le fond, je m'étonne qu'une décision prise unanimement par le CDN ne soit pas respectée. Si un responsable fédéral a pris l'initiative de cette procédure à l'insu des autres membres du CDN et des organisateurs de l'examen, il me semble que nous sommes en présence d'un dysfonctionnement grave.

- Sur la forme, ce type de contrôle inopiné à l'issue, non pas d'une compétition mais d'un examen de formateur de cadres bénévole comportant de nombreuses épreuves pratiques, théoriques et pédagogiques, s'étalant sur une semaine, est d'une maladresse évidente vis-à-vis de candidats soumis au stress habituel de ce type de situation. L'examen de MF2 étant souvent l'aboutissement d'une préparation pédagogique de plusieurs années, nous avons pu constater l'effet très perturbant pour les candidats de ce type de contrôle inopiné."

Cartes plongée jeunes

Sure demande de la CTN puis approbation par le CDN, La fédération édite 3 cartes destinée aux jeunes : plongeur de bronze, d'argent et d'or. Un exemplaire de chaque carte est remis aux CTR.

Doctorat sur l'analyse et la gestion des risques

Un projet de doctorat concernant l'analyse et la gestion des risques en plongée est initié par la faculté des sciences du sport de Poitiers. Une convention de recherche est signée avec la FFESSM.

3) Certifications recycleurs circuits fermés APD : Intégration des titulaires autres. Précisions. (Jean Pierre MONTSENY)

Rappelons que la CTN a développé 3 qualifications pour les plongeurs :

- plongeur recycleur inspiration vision air
- plongeur recycleur inspiration vision trimix élémentaire
- plongeur recycleur inspiration vision trimix

Par ailleurs ont été créées 2 qualifications pour les moniteurs :

- moniteur recycleur inspiration vision air
- moniteur recycleur inspiration vision trimix.

Enfin, pour couronner cet édifice dédié à la tek, il ya une qualification de moniteur formateur de moniteurs recycleur. Cette dernière qualification ne peut être obtenue que dans un stage national mis en place par la CTN.

Les chapitres *ad hoc* sont désormais intégrés dans le Manuel du moniteur, et donnent tous les détails opérationnels (conditions de candidature, prérogatives, etc...). La saisie informatique de ces qualifications plongeurs est prévue sur le net, dans des conditions similaires aux autres certifications (brevets de plongeurs, nitrox, trimix, etc...).

Pièce jointe n° 4

Enfin, et jusqu'au 31 décembre 2007, une procédure d'intégration des qualifications obtenues hors FFESSM est mise en place.

En ce qui concerne cette « passerelle », il est proposé que les candidats certifiés sur des appareils « dilant air », donc plongeant sous nitrox, n'ont pas à justifier de la qualification de plongeur nitrox confirmé préalable à l'obtention de la carte plongeur CCR.

Par contre, les candidats certifiés sur des appareils utilisant du Trimix doivent posséder la qualification de plongeur trimix FFESSM (ou Anmp ou Snmp ou Fsgt exclusivement).

Cette proposition est soumise au vote, et acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne la gestion de cette passerelle valable jusqu'au 31 décembre 2007, une procédure mise en place par la CTR Pyrénées Méditerranée est présentée aux régions.

Pièce jointe n° 2 et n° 3

4) **Proposition de grilles d'évaluation pour les épreuves d'apnée et de RSE à l'examen N4 (Jo VRLJENS et Daniel HURON)**

Un travail issu de la réflexion déjà menée sur le MF2 doit conduire à définir des grilles pour l'apnée et la RSE au niveau 4.

Ces deux grilles sont présentées et commentées.

Suite au débat provoqué, il est décidé à l'unanimité de reporter la décision afin d'intégrer les apports de chacun. Les retours des régions sont à envoyer au groupe de travail.

5) **Proposition d'un kit à l'attention des clubs organisant l'activité jeunes. Décision. (Pascal MONESTIEZ)**

Pascal a proposé lors de la dernière CTN un kit à destination des clubs. Ce travail restait à finaliser. Il l'est toujours.

6) **Retour sur les prérogatives du E2 fédéral. Décision.**

Lors de la réunion de CTN du 2 juin 2007, la décision suivante a été prise : (rappel du PV en italique gras)

• **Modification prérogatives du E2 FFESSM.**

« Actuellement le E2 peu enseigner jusqu'à 20 m mais ses prérogatives s'arrêtent à l'enseignement du niveau 2. Cependant, il a les compétences de valider les niveaux 1 et 2 d'apnée, et le niveau 2 concerne l'apnée jusqu'à une profondeur de 15 mètres. Sur ce, nous demandons que les E2, à travers leurs prérogatives, puissent enseigner les épreuves d'apnée, de mannequin et de nages du niveau 4 jusqu'à une profondeur de 15 mètres. ».

Après concertation, il est décidé d'étendre les prérogatives du E2 à la formation des niveaux 3 et 4, dans l'espace médian.

Il existe une formation complémentaire (GC4) permettant la formation à l'enseignement dans l'espace médian pour les E1. Les formateurs de cadres techniques sont invités à valoriser cette formation complémentaire.

Les prérogatives du E2 ont donc été étendues à l'enseignement au niveau 3 et 4, dans la limite des 20 mètres.

Cette décision a provoqué des réactions, et le débat est à nouveau ouvert, dans la mesure où cette décision a élargi le champ de compétence du E2.

Après ce débat, la décision est maintenue, à l'unanimité des présents et représentés.

7) **Profil du moniteur Trimix FFESSM ; Profil du moniteur Recycleur SCR Décision.**

Rappel : Le moniteur Nitrox est moniteur fédéral ou associé et plongeur Nitrox confirmé.

Pour le Trimix, il convient de mieux identifier la nature de la qualification plongeur Trimix.

Proposition : le moniteur Trimix doit être en possession du MF2 ou du BEES2 exclusivement, et de la qualification de plongeur Trimix de l'école française de plongée (c'est-à-dire FFESSM ou FSGT ou ANMP ou SNMP exclusivement). La même logique est appliquée pour les recycleurs fermés.

Cette proposition est soumise au vote : Adapté à l'unanimité.

8) **Durée de validité du RIFAP. Notion de recyclage. Décision.**

Il est proposé d'adopter la décision suivante : Pour présenter un niveau de qualification technique supérieure au niveau 2, il est nécessaire de présenter le Rifap. **Ce Rifap doit avoir moins de trois ans.** Le débat porte sur ce délai de validité. Cette proposition est soumise au vote. A l'unanimité des présents et représentés, cette proposition est rejetée.

9) **Abrogation de l'arrêté du 22 juin 1998 : Débat d'orientation générale.**

Un premier travail consiste à répartir entre les représentants régionaux les différents chapitres devant constituer cet arrêté. Les contenus de formation, compétences, savoir faire et savoir être pour chaque niveau de plongeur doivent être révisés. Des groupes de travail sont ainsi constitués, pour chaque étage de la formation du plongeur ainsi que de façon transversale sur la globalité du cursus.

La feuille de route proposée est la suivante :

Les groupes de travail sont constitués par les CTR. Ces CTR confronteront le travail effectué dans les différents compartiments lors de la prochaine réunion de la CTN, prévue en janvier 2008.

Cependant un très long débat s'installe sur le fait que oui ou non l'architecture proposée est opportune. Malgré les rappels de la chronologie des faits (crise au niveau de la SPCCP en janvier, prise de position de JLB devant la CTN

de janvier, décision du CDN en février, courriers divers échangés entre le MJSVA et la FFESSM, courrier explicatif de JLB en juin suite à la précipitation ressentie par certains quant à l'avancée du dossier, etc...), il faut beaucoup échanger avant d'aboutir au fait que l'architecture proposée sur deux filières (plongeur encadré et plongeur autonome) soit confirmée à l'unanimité par la CTN, ceci afin de rendre le système compatible avec l'accueil des plongeurs étrangers.

Les réflexions déjà impulsées vont être échangées entre les CTR afin d'optimiser les travaux.

Le collège des instructeurs nationaux se propose d'effectuer un travail en parallèle sur les contenus de formation.

Pour information, Jean-Louis Blanchard fournit, en pièce jointe, la dernière lettre émanant du MJSVA, et celle adressée par la FFESSM au MJSVA le 12 juillet 2007

Pièces jointes n° 5, 6, 7, 8

10) Recrutement INS 2008, estimation, comparaison argumentée des besoins régionaux.

Un premier tour de table laisse apparaître, **en terme de besoins régionaux**, 6 candidatures dont trois en métropole. Comme les années précédentes, les besoins au niveau national sont nuls.

- La Martinique n'aura plus d'IN à la fin de l'année et demande un stagiaire.
- La Réunion n'a plus qu'un IN et demande un stagiaire.
- La côte d'Azur formule une demande de stagiaire en argumentant sur le volume d'activité de la région.
- Le Nord Pas de Calais demande un stagiaire, cette région ne comptant qu'un IN.
- La Bretagne Pays de Loire demande un stagiaire.
- La Polynésie demande un stagiaire.

JL Blanchard propose alors de présenter au CDN un besoin de « 3+3 », et non pas 6, en argumentant sur le fait que les candidatures d'outre-mer sont atypiques, et ne généreront pas de toutes façons un surnombre sur l'activité du collège en métropole.

11) Questions diverses :

Précisions dans le cursus pour moniteurs associés.

- a) Filière E3 : Préciser la notion de « participation complète à un stage et examen de niveau 4 ».

Il convient de définir une durée harmonisée entre les différentes régions. Après un tour de table au cours duquel chacun fait un retour d'expérience, il est décidé de fixer la participation des demandeurs à 6 jours de stage niveau 4, examen inclus.

Cette décision est mise au vote et adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- b) Un dossier ne peut arriver devant la commission d'intégration que si l'avis favorable par le président de CTR est acquis.

Tant que l'avis favorable du président de CTR n'est pas acquis, le dossier ne peut être envoyé devant la commission d'intégration. Cette décision est proposée au vote et adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Il est rappelé que ces stages sont avant tout un « bain culturel », et qu'ils ne doivent en aucun cas se transformer en examen.

- c) Reconnaît-on un statut réglementaire particulier à un stagiaire initiateur.

Non. Il n'est pas prévu, réglementairement, de statut particulier au stagiaire initiateur. Un initiateur en formation n'a donc aucune prérogative spécifique d'enseignement.

La prochaine réunion de commission technique nationale est fixée au :

Samedi 19 janvier 2008 à Vitrolles.

Denis Rançon, chargé du secrétariat de la CTN

Rapport d'activité de la Commission Technique Nationale **Année 2007**

Bilan et perspectives

Par Jean-Louis BLANCHARD, Président de la CTN

Ce compte rendu d'activités est articulé en 3 parties.

La première partie présente de façon quantitative le volume des formations et des certifications réalisées en 2007, ainsi que les actions organisées par la Commission Technique Nationale.

Dans la deuxième partie, compte tenu des différents objectifs visés pour les quatre années de l'olympiade, sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation effectués.

Enfin, dans la troisième partie, est proposée une estimation des thèmes à traiter en 2008, ce qui permet de dégager des perspectives diverses.

REMERCIEMENTS :

- Les Présidents de CTR, dont le travail, la qualité et le soutien sont précieux
- Le bureau de la CTN : Jean-Luc Besqueut, Yvon Fauvel, René Cavallo et Denis Rançon
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Daniel Huron, ainsi que tous les Instructeurs, Moniteurs et Encadrants
- Les divers coordonnateurs des groupes de travail au sein de la CTN
- Les Cadres Techniques du Ministère des Sports, dont l'aide est constante et efficace
- J-M Broner, J-P Montagnon et le personnel du Siège National
- Le Comité Directeur National de la FFESSM.

Première partie : bilan quantitatif

Certifications de plongeurs :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	2006	2005	2004
Niveau 1	16497	9400	25897	26364	26544	26333
Niveau 2	6615	2852	9467	9881	9862	9945
Niveau 3	3026	940	3966	4005	4044	3963
Niveau 4	825	163	988	1008	1143	1190

Parmi ces certifications, voici celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / PADI) :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2007	Rappel 2006
Niveau 1 - passerelle	87	44	131	103
Niveau 2 - passerelle	71	31	102	70
Niveau 3 - passerelle	27	7	34	34

De même, voici celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / SSI) :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2007	Rappel 2006
Niveau 1 - passerelle	4	0	4	5
Niveau 2 - passerelle	4	3	7	10
Niveau 3 - passerelle	2	2	4	3

Certifications d'enseignants :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	2006	2005	2004
Initiateur club	807	280	1087	1148	1115	1046
Niv 4 + Initiat	768	171	939	1002	1086	1078

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	2006	2005	2004
MF1	491	95	586	581	624	503
MF2	53	9	62	73	55	70
B.E.E.S 1	33	8	41	65	78	56
B.E.E.S 2	8	2	10	13	14	14
B.E.E.S.3	0	0	0	0	1	2

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007
Moniteur associé Cmas 2*	1	0	1
Moniteur associé Cmas 3*	3	1	4
Moniteur associé Fsgt 1° degré	2	0	2
Moniteur associé Fsgt 2° degré	2	0	2

Qualifications Nitrox:

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	2006	2005	2004
Plongeur nitrox	2921	1070	3991	3779	2339	977
Nitrox confirmé	1195	273	1468	1633	1250	559
Moniteur nitrox	554	84	638	795	747	418

Qualifications Trimix :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	2006	2005	2004
Trim. élémentaire	174	20	194	185	216	
Plongeur Trimix	46	1	47	25	38	46
Moniteur Trimix	81	5	86	61	68	148

Qualifications recycleur semi-fermé :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	2006	2005
Plongeur recycleur	43	8	51	52	15
Moniteur recycleur	76	3	79	103	127

Qualifications recycleur fermé (Ambiant Pressure Diving):

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007
Plongeur inspiration vision air	25	1	26
Plongeur inspiration vision trimix élémentaire	2	0	2
Plongeur inspiration vision trimix	13	0	13
Moniteur inspiration vision air	15	1	16
Moniteur inspiration vision trimix	12	0	12
Moniteur formateur inspiration vision	3	0	3

Pack-découverte :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	Rappel 2006
364	216	580	456

Plongée jeunes :

	Total garçons	Total filles	TOTAL 2007
Plongeur bronze	14	5	19
Plongeur argent	5	2	7
Plongeur or	6	4	10

Hors pack-découverte, le total général de certifications techniques réalisées par la FFESSM en 2007 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2007	Rappel 2006	Rappel 2005	Rappel 2004
34316	15398	49714	50789	49322	46621

Si nous y ajoutons le pack-découverte, le bilan est :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2006
34680	15614	50294

Ainsi que le montre le tableau ci-après, les données montrent un léger fléchissement du nombre de certifications réalisées, à corrélérer avec la baisse du nombre total de licences Ffessm délivrées lors de l'exercice 2007

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nbre de cartes délivrées	49800	49658	47460	46621	49322	51245	50294

Convention entre la F.F.E.S.S.M. et Ambient Pressure Diving Ltd

- Signature le 14 janvier 2007 à Paris lors du salon de la plongée

T.I.V. :

- Stage national de formateurs de TIV à Niolon (13), du 13 au 15 avril 2007 inclus.

RIPE les jeunes et la fédé :

- Réunion du comité d'organisation des RIPE, du 24 au 25 mars 2007, à Niolon.
- RIPE 2007, durée 4 jours, lieu : centre fédéral de Niolon et centre Vacancier carry Le Rouet (13), 160 participants, du dimanche 28 octobre au mercredi 31 octobre 2007.

Collège des Instructeurs Nationaux :

- Réunion administrative le 13 janvier 2007, salon de la plongée, Paris, 73 Instructeurs participants.
- Séminaire national organisé à Hendaye du 8 au 10 novembre 2007 : 47 Instructeurs participants.
- Réunion administrative le 11 novembre 2007, Hendaye.
- Recrutement de 5 Instructeurs Nationaux stagiaires.
- Fin de formation, puis nomination à compter de l'exercice 2008, de 5 nouveaux IN.

Stages et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 10 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Hendaye (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Trébeurden (2 semaines)
- 1 stage final et un examen à l'île de la Réunion (2 semaines)

Le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 113, afin de couvrir ces actions.

Stage national moniteurs recycleurs circuit fermé et moniteurs formateurs recycleurs circuit fermé :

- Centre fédéral de Niolon, du 11 juin au 15 juin 2007

Stage national secourisme fédéral :

- Paris, 16 novembre au 18 novembre 2007.

Réunions plénières de la Commission Technique Nationale :

- 4 réunions ont été organisées en 2007.

Deuxième partie : Bilan qualitatif

1°) organigramme 2007 de la CTN :

Président	Jean-Louis BLANCHARD
Vice-Président	Jean-Luc BESQUEUT
Suppléant	Yvon FAUVEL
Secrétariat	Denis RANCON
Gestion du budget	René CAVALLO

Site de la CTN	Jean-Pierre MONTAGNON
Rédact. CTN-info	Jean-Louis BLANCHARD
Délégué Collège des IN	Daniel HURON
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL
Référent secourisme	François PAUHLAC
Référent plongée trimix	Serge CESARANO
Référent plongée recycleurs CCR	Eric BAHUET
Référent plongée jeunes	Pascal MONESTIEZ

2°) construction ou actualisation concernant les qualifications, brevets et niveaux de plongeurs ou d'enseignants de la FFESSM

Initiateur de club :

- N4 ANMP : obtention du E2 FFESSM (carte double face) si brevet d'initiateur de club FFESSM acquis, et si justification (attestation ou autre) que le N4 a effectivement été obtenu au sein de l'ANMP par session d'examen pleine et entière, et non pas par passerelle ou équivalence. Par ailleurs, possibilité de se présenter au P5 et au cursus MF1.
- Les moniteurs associés E3 peuvent devenir tuteurs d'initiateurs.

Capacitaire niveau 4 :

- L'épreuve de capelé (niveau 4) n'est pas une épreuve à effectuer en groupe.

Plongeur niveau 5 :

- signature par le P5 des plongées en exploration en autonomie, pour lesquelles il est DP.
- Création d'une carte format CB de niveau 5 directeur de plongée.

MF2 :

- Documentation « descriptif des acquis » concernant les épreuves pratiques dans l'examen de MF2.
- Cohérence des textes pour les épreuves similaires dans le capacitaire et le MF 2.
- Création de grilles d'évaluation épreuves apnée et RSE.

Plongée Nitrox :

- Les « qualifications équivalentes » aux qualifications Nitrox de la FFESSM sont comprises comme étant des qualifications délivrées par les organismes reconnus dans l'arrêté du 22 juin 1998, ainsi que ceux déjà portés aux tableaux d'équivalences, et nuls autres.

Plongée avec recycleurs :

- Création de contenus de formation et de qualifications pour plongée au recycleur en circuit fermé (CCR). Premières certifications : printemps 2007 :

Rappelons que la CTN a développé 3 qualifications pour les plongeurs :

- plongeur recycleur inspiration vision air
- plongeur recycleur inspiration vision trimix élémentaire
- plongeur recycleur inspiration vision trimix

Par ailleurs ont été créées 2 qualifications pour les moniteurs :

- moniteur recycleur inspiration vision air
- moniteur recycleur inspiration vision trimix.

Enfin, pour couronner cet édifice dédié à la tek, il ya une qualification de moniteur formateur de moniteurs recycleur. Cette dernière qualification ne peut être obtenue que dans un stage national mis en place par la CTN.

- Création d'un carnet de plongée recycleurs.
- Précision : l'utilisation du recycleur par les moniteurs en conditions de certification technique en circuit ouvert n'est pas autorisée. Toutefois, en situation de formation, l'usage du recycleur par les moniteurs est autorisée sous réserve que:
 - la sécurité de l'ensemble de la palanquée ne soit pas mise en cause pendant la réalisation globale de l'exercice
 - Ni l'objectif pédagogique de l'exercice, ni les moyens mis en œuvre pour le réaliser, ne soient remis en cause par cet usage.
 - Le moniteur et le directeur de plongée soient titulaires des diplômes afférents »

3°) Collège des Instructeurs fédéraux Nationaux :

- Recrutement de 5 instructeurs nationaux stagiaires pour l'exercice 2007, suite à l'estimation et à la comparaison argumentée des besoins régionaux.

Jacques BASSO Comité Nord Pas De Calais

Jean-Marc CHAREL Comité Ile de la Réunion

Yvonnick LE PEUTREC, comité Bretagne Pays De Loire

Benjamin SAADA, comité Martinique

Alain VATTANT, comité Polynésie Française

- Nominations à compter de début 2008 :

Pascale Estribeau : N° 160

Yves Gaertner : N° 161

Patrick Lamerat : N° 162

Philippe Martinaud : N° 163

Paul Terrier : N° 164

4°) Systèmes de certification en France et hors France

La CTN de la FFESSM pérennise le principe des passerelles entre niveaux de plongeurs issus de systèmes de certification différents.

- Concernant le tableau des passerelles, équivalences ou autres (par exemple : Sécurité Civile vers Ffessm), les titres ne sont considérés recevables que s'ils sont accompagnés de certificats d'activité du corps d'origine de moins de 3 ans à la date de la demande.
- Mise en place d'un canevas d'intégration de certains moniteurs Cmas, ou Fsgt.
- signature de la convention FFESSM / APD, ce qui a finalisé le nouveau produit fédéral « recycleur circuit fermé à gestion électronique ».
- Un moniteur associé FFESSM + qualif nitrox devient moniteur nitrox Ffessm. Idem pour trimix. Idem pour recycleurs semi-fermés.

Certifications recycleurs circuits fermés APD : mesures d'intégration des titulaires de certifications obtenues dans des organismes tiers : des modalités d'intégration ont été proposées au bénéfice des adhérents fédéraux ayant acquis des qualifications « autres » que fédérales, dans la mesure où ces qualifications ont été acquises avant le 1 juillet 2007. En ce qui concerne la gestion de cette passerelle valable jusqu'au 31 décembre 2007, une procédure mise en place par la CTR Pyrénées Méditerranée a été reprise à l'échelle nationale.

5°) Travaux en section permanente du Comité Consultatif

- JL Blanchard a siégé en SPCCP avec le DTN Xavier Sendra. La délégation était par ailleurs constituée de Jean-Marc Broner et d'Alain Delmas.
- Divers dossiers ont été suivis :
 - rénovation de la filière professionnelle de la plongée de loisirs
 - modification ou abrogation éventuelle des arrêtés du 22 juin 1998 modifié, et 9 juillet 2004.

6°) La plongée enfants et adolescents

- Travaux en cours concernant la création d'un kit « plongée jeunes » à l'attention des clubs.
- Création de 3 cartes format CB concernant les qualifications de plongeur de bronze, d'argent et d'or.

7°) secourisme

- Rappel : l'AFCPSAM a disparu le 1 août 2007. Désormais, les Codep FFESSM ayant passé un agrément préfectoral pour enseigner et délivrer l'AFPS et l'AFCPSAM peuvent délivrer le PSC1. A noter : l'enseignement du DSA (défibrillateur semi automatique) est intégré au PSC1.
- Conséquence concernant les pré requis pour les formateurs au RIFAP : besoin de créer un Module formation Oxygénothérapie interne à la FFESSM. Ceci vise exclusivement le cursus de formation des formateurs du RIFAP, et non le RIFAP lui même.
- Apparition de la compétence « ANTEOR » (Animer les Techniques d'Oxygénothérapie et de Ranimation), interne à la FFESSM, destinée à nos futurs formateurs RIFAP, permettant de combler la carence due à la disparition de l'AFCPSAM.

8°) publications réalisées en 2007

- Une actualisation du Manuel du Moniteur (désignée par « manuel du moniteur 2007 »), capitalisant toutes les modifications, est réalisée en continu, avec intégration des produits nouveaux :
- La famille carnet de plongée / passeport / livret pédagogique / fascicule RIFAP / passeport plongée enfants/ livret pédagogique initiateur, a été rééditée en fonction de l'état des stocks, et est déclinée suivant la même ligne (look, format,...). Apparition du carnet de plongée recycleurs.
- Le rapport annuel 2007 des jurys de MF2 a été mis en ligne fin 2007 sur le site de la CTN.

9°) communication

- Rédaction et suivi de CTN-INFO, vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua.
- Gestion des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique).
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole et outre mer (quatre sessions en 2007).
- Succès du site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM : ce site internet de la CTN est rafraichi : look nouveau, menus organisés de façon plus efficace. Toutes les mises à jour sont faites sur le nouveau site. A terme l'espace CTN comprendra de nouveaux espaces (ex : formateurs de TIV) et un questionnaire en ligne (déjà en fonctionnement : menu « posez une question »). Ce questionnaire alimente une base de données qui permettra d'avoir les questions et les réponses en ligne avec un dispositif de recherche par mots clés.
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur le site dédié à la Technique.

10) divers

- Création des cartes format CB pour les TIV.

Troisième partie : éléments de prospective et estimation des thèmes à traiter en 2007

1°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée

- actions connexes à la plongée enfants et ados : RIPE 2008
- Les produits CTN : actualisation en continu du Manuel du Moniteur et du Dirigeant de Club
- gestion et organisation des examens nationaux ; présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports.
- Poursuite de l'amélioration de l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Intégration de la dimension européenne et internationale des dossiers

- Continuation de la réflexion concernant les définitions de poste de nos cadres, en regard de la rénovation de la filière professionnelle de plongée loisirs.
- Continuation de la réflexion concernant l'éventuelle suppression de l'arrêté du 22 juin 1998, au profit d'un nouvel arrêté.
- Prise en compte systématique des thèmes nouveaux ou contemporains : par exemple promotion de la défense de l'environnement.
- Publication du fascicule ANTEOR
- Mise en fournitures fédérales des cartes RIFAP et ANTEOS, format CB.

2°) Poursuite de la publication des contenus de formations et des qualifications fédérales pour la plongée au recycleur

3°) Poursuite de la mise au point de conventions avec divers organismes de certifications, visant à installer des systèmes de passerelles.

4°) forte communication avec CTN-info et avec le site dédié à la CTN

5°) recherche de transversalité avec les autres Commissions de la FFESSM.

6°) Présentation du calendrier 2008 des actions proposées par la CTN :

STAGE INITIAUX NATIONAUX :

- Stage initial national MF2 à Niolon du dimanche 16 mars 2008 au vendredi 21 mars 2008 inclus.
- Stage initial national MF2 à Trébeurden du lundi 27 octobre 2008 au samedi 1 novembre 2008 inclus.

STAGE FINAUX MF2 ET EXAMENS MF2 :

- Stage final MF2 à Niolon du dimanche 11 mai 2008 au samedi 17 mai 2008 inclus.
- Examen MF2 à Niolon du dimanche 18 mai 2008 au vendredi 23 mai 2008 inclus.
- Stage final MF2 à Hendaye du lundi 7 juillet 2008 au dimanche 13 juillet 2008 inclus.
- Examen MF2 à Hendaye du lundi 14 juillet 2008 au samedi 19 juillet 2008 inclus.
- Stage final MF2 à Niolon du dimanche 14 septembre 2008 au samedi 21 septembre 2008 inclus.
- Examen MF2 à Niolon du dimanche 22 septembre 2008 au vendredi 26 septembre 2008 inclus.

MF2 OUTRE-MER :

- Stage final et examen MF2 en Martinique du lundi 13 octobre 2008 au samedi 25 octobre 2008 inclus.

STAGE NATIONAL FORMATEURS DE TIV :

Dates : 28, 29 et 30 mars 2008.

Lieu : Niolon (13)

RIPE 2008 PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE LA TOUSSAINT 2008:

Lieu : ile de Porquerolles, Var.

Dates : du dimanche 26 octobre au matin, au mercredi 29 octobre en début d'après midi (3 nuits sur place).

Remarque : RIPE renouvelées, avec participation des Commissions de la FFESSM.

STAGE CCR A GESTION ELECTRONIQUE INSPIRATION, EVOLUTION, VISION

Objectif : certifier les moniteurs FFESSM, ainsi que les moniteurs formateurs de cadres.

Public visé : moniteurs FFESSM déjà certifiés sur ces appareils

Conditions : pris en charge partielle par la CTN

Durée : 5 jours

Lieu : centre fédéral de Trébeurden.

Dates : lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet 08.

PV de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 02 juin 2007, de 9h30 à 18h30

Diffusion : Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon secrétariat CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

Pour info : Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions

Atlantique Sud :	Jean Louis BLANCHARD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Pascal YAN
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Jean Michel OYHENART
Pyrénées Méditerranée:	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Non représenté
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	Non représenté
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

Sont également présents :

Frédéric DI MEGLIO, représentant de la CMPN ; FAUVEL Yvon, IN, suppléant au président de la CTN ; André GROUSSET, médecin fédéral national ; Denis RANCON, secrétariat de la CTN.

Sont excusés :

René CAVALLO et Jean Louis DINDINAUD

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la Commission Technique Nationale.

Informations :

- Un carnet de plongée « recycleur » sera en fournitures fédérales sous peu. (délais d'impression).
- Dossiers INS, réunion administrative du Collège national le 10 novembre, les dossiers doivent donc être reçus pour le jeudi 27 septembre dernier délai.
- Saisie en ligne : Le site d'enregistrement des brevets CTR sera opérationnel pour la fin du mois de juin.

1 Approbation du PV de l'assemblée générale CTN du 31 mars 2007 à Lorient.

Le procès verbal de l'AG de CTN du 31 mars 2007 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2 Précisions concernant les modalités de passerelles, équivalences et autres.

Dossier fort complexe, et chapitre du Manuel en cours d'élaboration et d'actualisation. Cependant, quelques rappels sur des grandes lignes :

- Concernant le tableau des passerelles, équivalences ou autres (par exemple : Sécurité Civile vers Ffessm), les titres ne sont considérés recevables que s'ils sont accompagnés de certificats d'activité du corps d'origine de moins de 3 ans à la date de la demande.
- N4 ANMP : obtention du E2 FFESSM (carte double face) si brevet d'initiateur de club FFESSM acquis, et si justification (attestation ou autre) que le N4 a effectivement été obtenu au sein de l'ANMP par session d'examen pleine et entière, et non pas par passerelle ou équivalence. Par ailleurs, possibilité de se présenter au P5 et au cursus MF1.
- N4 SNMP : pas de possibilité de se présenter au P5 et au cursus MF1. Pas d'obtention du E2 FFESSM (carte double face), même si brevet d'initiateur de club FFESSM acquis.
- Plongeur CMAS 3 étoiles : pas d'obtention du E2 FFESSM (carte double face), même si brevet d'initiateur de club FFESSM acquis.
- Qualifications NITROX : Reconnaissance des titres « extérieurs » à la fédération et reconnus dans l'arrêté, pour devenir moniteur nitrox si le MF1 est acquis. Par contre, pour le TRIMIX et le recycleur, une décision sera prise lors de la CTN de septembre. En attendant, seuls les moniteurs fédéraux et les moniteurs associés peuvent prétendre au monitorat trimix ou recycleur.

3 Propositions de grilles d'évaluation épreuves apnée et RSE au MF2 et au P4 : Décision.

Christian FERCHAUD nous présente les deux grilles concoctées et « testées » par le collège des instructeurs nationaux ; l'une portant sur la remontée sans embout, la seconde pour l'apnée à 15 mètres. L'objectif principal de ce travail tend vers l'harmonisation des méthodes d'évaluation.

Ces deux grilles sont proposées aux représentations régionales et soumises au vote. Après débat, moyennant quelques modifications mineures sur la forme, ces deux outils sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Ces grilles seront donc imposées sur chaque examen de MF2, et publiées au manuel du moniteur à compter du 9 juin 2007.

Elles sont annexées à ce procès verbal en pièces jointes.

Jo VRIJENS et Daniel HURON sont chargés d'en déduire deux grilles analogues pour le niveau 4, qui seront rapidement testées et proposées pour validation lors de la réunion de CTN de septembre 2007.

4 Certifications recycleurs circuits fermés APD : intégration des titulaires « autres ». décision.

Des modalités d'intégration sont proposées au bénéfice des adhérents fédéraux ayant acquis des qualifications « autres » que fédérales, dans la mesure où ces qualifications ont été acquises avant le 1 juillet 2007, et selon les modalités suivantes :

Les premières certifications fédérales de plongeurs ou de moniteurs « recycleur fermé » sont délivrées à partir du 1 juillet 2007.

Intégration des licenciés titulaires, sur les mêmes appareils, de certifications délivrées par des organismes tiers :

Sous réserve de justifier d'au moins un niveau 3 (pour accéder à la qualification de plongeur CCR) ou d'au moins un MF1 ou un BEES1 (pour accéder à la qualification de moniteur CCR), la certification de ces licenciés sera prise en compte si et seulement si cette certification est antérieure au 1 juillet 2007. C'est au demandeur de démontrer et de justifier les dates. Il sera délivré la carte double face FFESSM/CMAS correspondante.

Modalités :

Les dossiers seront traités au niveau des CTR, lesquelles centraliseront les demandes, les valideront et les transmettront au Siège National.

Tous les dossiers devront être déposés auprès des CTR avant le 31 décembre 2007, et seront constitués de :

- **Nom Prénom, adresse du demandeur**
- **numéro de licence 2006/2007**
- **Chèque bancaire de 12 euros, à l'ordre de la FFESSM, correspondant au coût de la carte double face FFESSM/CMAS**
- **Justification du brevet de plongeur niveau 3, ou bien du brevet de MF1 ou bien du BEES1 plongée subaquatique, ou bien du MF2 ou bien du BEES2 selon les cas.**
- **Copie de la qualification recycleur CCR (APD) délivrée par un organisme tiers.**

A charge des CTR de faire suivre au Siège National.

5 Recycleurs semi-fermés azymuth et UBS 40 : délivrance des cartes de certification.

Les cartes double face FFESSM/CMAS plongeur recycleur semi-fermé et moniteur recycleur semi-fermé sont génériques, c'est à dire qu'elles ne laissent pas apparaître la marque et le type de l'appareil sur lequel le licencié est qualifié, contrairement aux cartes dédiés aux recycleurs fermés.

Or, ces qualifications (recycleur semi-fermé) sont attachées à un type d'appareil identifié, entre autre, par son constructeur. Pour une lisibilité meilleure, notamment auprès d'autres organismes, il est proposé de préciser le ou les types d'appareils sur lesquels le plongeur est formé. Une page sera ajoutée au carnet de plongée au recycleur afin de préciser les différents matériels sur lesquels le plongeur est qualifié, ainsi que la période de formation et le nom du formateur.

6 Le problème des recycleurs sans norme CE ; assurances ?

Ce point soulève une discussion qui amène la réflexion suivante : La commission technique garantit l'encadrement des niveaux de formation des pratiquants. Pour ce qui est du matériel, la commission peut, ponctuellement, donner un avis sur un matériel identifié après étude et tests. Quand à l'opportunité de proposer une couverture d'assurance aux licenciés utilisant du matériel sans norme, il est primordial de pouvoir proposer une couverture. Ce point est spécifique aux métiers de l'assurance, et c'est effectivement à l'assureur de la fédération de faire des propositions.

7 Information : la requalification des robinetteries (JPM).

Cf. arrêté de 2000 modifié en 2005.

Les accessoires montés sur les bouteilles (robinets) doivent être re-qualifiés en même temps que les fûts. Dans certaines régions, sous couvert des DRIDRE, il était possible de déroger en fournissant une attestation de visite du robinet, délivrée par le TIV. A présent, les professionnels de re-qualification peuvent exiger de visiter à la fois les fûts et les robinets.

8 Secourisme : le point. Comment suppléer à la disparition de l'AFPCPSAM. décision.

Suite à nos consultations à la DDSC (Direction de la Sécurité Civile) :

- L'AFPCPSAM disparaît le 1 août 2007. Les Codep FFESSM ayant passé un agrément préfectoral pour enseigner et délivrer l'AFPS et l'AFPCPSAM n'auront plus la possibilité de délivrer des AFPCPSAM passé le 1 août 2007.
- L'AFPS est remplacé par le PSC1 (Premier Secours Civique 1) à compter de mi 2007. Les Codep FFESSM ayant passé un agrément préfectoral pour enseigner et délivrer l'AFPS et l'AFPCPSAM pourront délivrer des PSC1. Les agréments ne sont pas remis en cause. Il n'est pas nécessaire de refaire une demande spécifique ou de déposer un nouvel agrément en préfecture pour le PSC1. Notez que l'enseignement du DSA (défibrillateur semi automatique) est intégré au PSC1.

La « perte » de l'AFPCPSAM et la non-possibilité de pouvoir enseigner et délivrer le PSE1 (diplôme sécurité civile qui succède à l'AFPCPSAM) est due à un problème structurel : la circulaire du 29/12/2006 précise quels sont les organismes habilités à mettre en oeuvre ces formations. En ce qui concerne les associations nationales, il s'agit uniquement des associations disposant d'un agrément national de sécurité civile de type A ou D, ce qui n'est pas le cas de la FFESSM (ce qui est normal puisque, par exemple, nous n'avons pas de mission de soutien aux populations...).

Dossier formation des formateurs du RIFAP : Besoin de créer un Module formation Oxygénothérapie interne à la FFESSM.

Attention, ceci vise exclusivement le cursus de formation des formateurs du RIFAP, et non le RIFAP lui même.

*Quel est le problème ?

Avant, les formateurs du RIFAP possédaient AFPS et AFCPSAM.

A partir du 1er août 2007, disparition de l'AFCPSAM au sein de la Sécurité Civile.

Cette formation contenait en particulier un module oxygénothérapie, elle était demandée à nos futurs formateurs pour permettre une certaine reconnaissance sécurité civile des compétences de nos futurs formateurs chargés ensuite d'enseigner le RIFAP.

Dans les nouvelles attestations diplômantes sécurité civile, difficile de retrouver pour l'instant une solution adaptée à notre demande et facile à mettre en place.

*Solution ?

Diverses solutions sont débattues par la CTN. Une des plus simple et adaptée serait la suivante.

Pour nos futurs formateurs du RIFAP, prévoir l'AFPS qui va devenir le PSC1 (Premier Secours) diplôme de la Sécurité Civile + prévoir un module formation oxygénothérapie qui serait lui un produit interne à la FFESSM.

*Réalisation de ce module formation oxygénothérapie ?

Produit destiné à nos futurs formateurs RIFAP.

Pour les CODEP détenteurs d'agrément préfectoraux, peu de problème.

Pour les CODEP où il n'y a pas ce type d'agrément, on peut envisager délivrance de ce module de formation à l'oxygénothérapie à partir des Commissions Médicales Régionales, ceci sous réserve de l'accord de la CMPN. Le contenu de cette formation pourrait se faire sur 2 à 3 heures

et serait donc destiné à nos futurs formateurs du RIFAP.

Demande faite à Bruno Grandjean et à la CMPN, de la part de la CTN.

Séminaire national premiers secours : un groupe de travail « premiers secours » sera chargé de toiletter le RIFAP ainsi que travailler les contenus de formation du « module formateur oxygénothérapie ». Les dates de rencontre du groupe de travail retenues sont fixées aux 17 et 18 novembre 2007, le lieu est fixé en région Ile de France ((Modalités exactes, lieu exact, à préciser ultérieurement).

Demande faite auprès de la CMPN d'avoir un représentant CMPN lors de ce séminaire. Prise en charge financière par CTN.

Cette proposition est soumise au vote, et adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

9 Proposition d'un kit à l'attention des clubs organisant l'activité jeunes (PM).

Pascal MONESTIEZ nous présente l'état d'avancement des travaux. Une maquette de 4 modules est commentée. Ce kit est un support renfermant les informations nécessaires à la pratique et à l'encadrement de l'activité, et a fortiori à la formation des cadres techniques. Le produit fini comportera 7 modules, et devra être débattu pour décision lors de la prochaine réunion de CTN.

10 Evolution ou abrogation de l'arrêté du 22 juin 1998 : infos et débat d'orientation générale. Thème : Les définitions de poste en filière encadrée, et en filière autonome.

Rappel de Jean-Louis Blanchard : ce n'est pas la FFESSM, et encore moins la CTN, qui ont pouvoir de créer ledit arrêté. Celui-ci se construit lentement, et par compromis, entre l'ANMP, le SNMP, la FSGT, l'UCPA, le SNEPL, la FFESSM, et le Ministère.

La représentation de la FFESSM siégeant en SPCCP fait effectivement des propositions générales, et essaie de ne pas s'éloigner des contingences internes à la FFESSM (commission apnée pour la rando, commission technique pour les plongeurs).

Un échange d'idées est proposé en prenant les thèmes principaux concernant les définitions de postes, et notamment les filières « encadrée » et « autonome ».

Il s'agit de séparer en deux filières 3 postes essentiels : 0 à 20 mètres, 0 à 40 mètres, 0 à 60 mètres. Un quatrième poste définirait la zone 0 à 6 mètres.

Les deux filières permettraient aux plongeurs ne désirant pas être autonomes d'accéder à tous les espaces d'évolution tout en restant encadrés.

Pour la filière autonome, un enseignement effectif dans l'espace sub-lointain serait ajouté.

Une question est posée à propos de l'encadrement, spécifique ou pas en fonction des filières.

D'autres pistes sont évoquées :

Présence de deux articles dans le nouvel arrêté, encadrant l'apnée et reprenant les recommandations de la commission apnée.

Ratio des palanquées : La limitation à deux élèves en enseignement dans l'espace lointain semble réductrice. Il serait souhaitable de proposer quatre élèves, comme pour l'arrêté plongée aux mélanges de 2004.

Double robinetterie : Maintien pour les encadrants en cas de plongée dans l'espace sub lointain ou/et en conditions environnementales difficiles (froid...).

Double second étage : Pour tout plongeur.

Le concept de « conditions favorables » est trop flou. Cependant, il existe déjà dans l'arrêté de 1998.

Sécurité en surface par une personne qualifiée. Paraît à la fois nécessaire et contraignant.

Trousse de secours : Modification souhaitable.

11 Questions diverses :

- Modification prérogatives du E2 FFESSM.

« Actuellement le E2 peu enseigner jusqu'à 20 m mais ses prérogatives s'arrêtent à l'enseignement du niveau 2. Cependant, il a les compétences de valider les niveaux 1 et 2 d'apnée, et le niveau 2 concerne l'apnée jusqu'à une profondeur de 15 mètres. Sur ce, nous demandons que les E2, à travers leurs prérogatives, puissent enseigner les épreuves d'apnée, de mannequin et de nages du niveau 4 jusqu'à une profondeur de 15 mètres. »

Après concertation, il est décidé à l'unanimité des présents ou représentés d'étendre les prérogatives du E2 à la formation des niveaux 3 et 4, dans l'espace médian.

Il existe une formation complémentaire (GC4) permettant la formation à l'enseignement dans l'espace médian pour les E1. Les formateurs de cadres techniques sont invités à valoriser cette formation complémentaire.

- Modifications des épreuves de l'initiateur (2 épreuves de pédagogie au lieu d'une seule).

« Après analyse des résultats des initiateurs il s'avère que près de 20% des candidats obtiennent leur examen avec une note de pédagogie inférieure à 10. Nous rappelons que la pédagogie est la matière principale de l'initiateur de club. Sur ce et devant les résultats des notes en pédagogie, nous demandons que soit réintégré une 2ème pédagogie à l'examen d'initiateur avec une note moyenne des 2 pédagogies inférieure à 10 éliminatoire. »

Suite au débat, il est décidé de passer au vote.

Pour cette modification : Ile de la Réunion, Corse, Ile de France.

Contre : Atlantique Sud, Bretagne et Pays de Loire, Centre, Côte d'Azur, Est, Guadeloupe, Pyrénées Méditerranée, Martinique, Nord Pas de Calais, Normandie, Provence Alpes, RABA.

L'examen de l'initiateur n'est en fait que la phase finale de la formation et de l'évaluation de l'initiateur de club. En effet, si l'examen final est considérablement allégé, c'est qu'en contre partie une grande part des compétences exigées sont évaluées en cours de formation et validées par le tuteur de stage pédagogique.

La proposition est donc rejetée.

Il est décidé de surveiller pour les saisons à venir à venir l'évolution des statistiques sur cet examen, et de revenir sur la question si une dérive s'installe.

- Précisions dans le texte du cursus pour moniteurs associés.

« Suite à plusieurs demandes de la part des intéressés, serait-il possible de faire préciser sur le texte que la participation au stage en situation (N4 ou MF1) doit se faire dans leur CTR d'appartenance ».

Le texte sera modifié comme précisé ci après :

« Le dossier de candidature est adressé à la CTR du comité ayant délivré la licence. »

Par ailleurs, une lettre de la part de la CTIR Ile De France Picardie est arrivée. Elle demande des éclaircissements quant au cas de Monsieur C.I., qui a obtenu sa carte de moniteur associé 3* Cmas, sans passer par la CTIR d'origine.

- Plongées autonomes entre N2 et N3, problème de validation.

Sous réserve que le CDN accepte de créer une carte simple face de P5, dûment numérotée, la CTN donne son accord (unanimité des présents ou représentés) pour la signature par le P5 des plongées en exploration en autonomie, pour lesquelles il est DP.

- Rappel de la position de la CTN vis à vis des examens organisés à l'étranger :

Les examens organisés à l'étranger sont de fait rattachés à la CTN. En l'absence de CTR, c'est la CTN qui gère administrativement les actions ; et qui joue en quelque sorte le rôle de CTR.

Une campagne publicitaire est citée au sujet d'une formation de niveau 4 proposée à l'étranger. Ce sujet provoque un long et passionné débat. Jean-Louis Blanchard rappelle donc que la CTN n'organise pas de son propre chef des examens niveaux 4 ou MF1 à l'étranger, la CTN ne se substitue pas aux organisateurs, et n'a pas vocation à encourager les « délocalisations » de formations et d'examens fédéraux.

La prochaine réunion de commission technique nationale est fixée au
samedi 22 septembre 2007 à Vitrolles.

Denis Rançon, Secrétaire de séance.